



COLLOQUE ASSTSAS


Prévention et paritarisme :
une excellente tablee !

**Enquête et analyse
d'un événement
accidentel**

Sylvain LeQuoc
Conseiller, ASSTSAS

29 et 30 avril 2015
Hôtel Mortagne, Boucherville

ASSOCIATION PARITAIRE POUR
LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
DU SECTEUR AFFAIRES SOCIALES




COLLOQUE ASSTSAS

Plan

- Le processus d'EAEA
- Suivi des EAEA
- Offre de service de l'ASSTSAS en matière d'EAEA

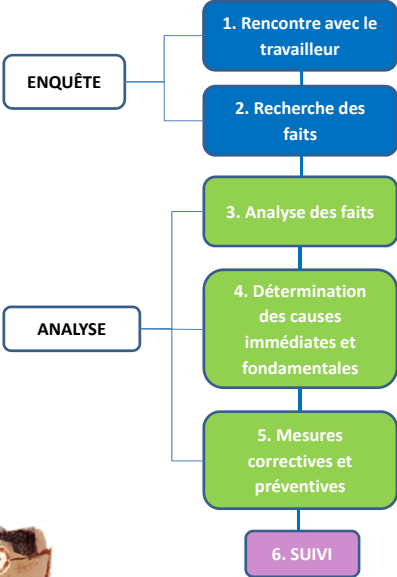
COLLOQUE ASSTSAS

Accident vs Incident




COLLOQUE ASSTSAS

Démarche d'enquête et d'analyse d'un événement accidentel



```
graph TD; ENQUETE[ENQUÊTE] --- S1[1. Rencontre avec le travailleur]; ENQUETE --- S2[2. Recherche des faits]; ANALYSE[ANALYSE] --- S3[3. Analyse des faits]; ANALYSE --- S4[4. Détermination des causes immédiates et fondamentales]; ANALYSE --- S5[5. Mesures correctives et préventives]; S5 --- S6[6. SUIVI];
```





Qu'est-ce qu'un fait ?

Un fait est observable, vérifiable (*mesurable*) et incontestable.

- Exemple

- Fait :

- la boîte soulevée par le travailleur pèse 12 kg



- Interprétation :

- la boîte soulevée par le travailleur est trop lourde pour lui



7



S'agit-il d'un fait ?

- Le préposé a « mal forcé » en déplaçant un patient

- La tâche est exécutée à une vitesse dangereuse



8

COLLOQUE ASSTSAS

W5 : qui, quoi, où, quand, pourquoi ?

« Who, what, where, when, why ? »

Exemple : « Les employés du service alimentaire ont été incommodés par la présence importante de fumée de cuisson. »

QUI : les travailleurs du secteur de la cuisine

QUAND : lors de la cuisson de galettes de bœuf haché

POURQUOI : la hotte située au-dessus des plaques de cuisson a cessé brusquement de fonctionner

QUOI : présence incommode de fumée de cuisson

OÙ : la zone de travail près des plaques de cuisson

9

COLLOQUE ASSTSAS

Le fait est-il contributif ?

Un fait est contributif si vous jugez qu'en son absence, l'événement accidentel n'aurait pas eu lieu.

Est-ce un **FAIT** ?

NON → EXCLUSION

OUI → Ce fait a-t-il **CONTRIBUÉ** à l'événement accidentel ?

NON → EXCLUSION

OUI → Ce fait contributif est-il anormal ?


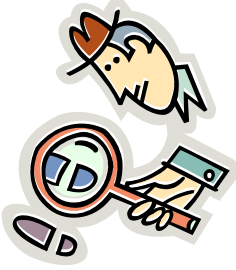
NON → EXCLUSION

OUI → Cette anomalie est une cause immédiate à analyser

10

COLLOQUE ASSTSAS

Établir la séquence des faits



11

L'ANALYSE



12


COLLOQUE ASSTSAS

But de l'analyse

- Établir si les faits recueillis lors de l'enquête sont contributifs à l'événement.
- Déterminer les anomalies parmi les faits contributifs identifiés.
- Identifier les causes immédiates et fondamentales pour recommander des mesures correctives et préventives adéquates.

ANALYSE

- 3. Analyse des faits
- 4. Détermination des causes immédiates et fondamentales
- 5. Mesures correctives et préventives




13

COLLOQUE ASSTSAS

Le « 5 », chiffre magique !

- **Les 5 pourquoi :**
 - Pourquoi tel équipement est absent ?
 - Parce qu'il n'a pas été bien rangé après utilisation
 - Pourquoi n'est-il pas bien rangé après utilisation ?
 - Parce que, etc.
- **L'objectif est de remonter jusqu'aux causes fondamentales**



14




DÉTERMINATION DES CAUSES IMMÉDIATES ET FONDAMENTALES

15

COLLOQUE ASSTSAS

Les causes

Immédiates	Fondamentales
<ul style="list-style-type: none">• Les causes immédiates sont présentes sur les lieux de travail. On peut les observer au moment de l'événement accidentel.• Exemple :<ul style="list-style-type: none">– un milieu de travail encombré, un équipement défectueux, etc.	<ul style="list-style-type: none">• Les causes fondamentales ne sont pas présentes sur les lieux au moment de l'événement accidentel. Intangibles, ces anomalies ont quand même joué un rôle indirect dans la survenue de l'événement accidentel, car elles expliquent la présence des causes immédiates.• Exemple :<ul style="list-style-type: none">– une formation incomplète ou inadéquate, une déficience dans la transmission de l'information, un manque d'entretien des équipements et outils, la non-disponibilité d'un protecteur individuel, etc.



16



Mesures correctives et préventives

- **Mesures correctives**
 - Elles visent à corriger les causes immédiates à l'origine d'un événement accidentel (court terme)
- **Mesures préventives**
 - Complètent les mesures correctives par des actions visant à régler les causes fondamentales à l'origine d'un événement accidentel (à plus long terme)
 - Actions à plus long terme
- **Objectifs**
 - Éliminer le danger à la source
 - Ne pas créer d'autres dangers
 - Être acceptables pour les personnes impliquées
 - Être réalisables dans un délai acceptable sur les plans technique et financier



17



Suivi

- **Objectifs**
 - S'assurer que les mesures correctives et préventives proposées soient implantées adéquatement, dans les délais prescrits
 - Nommer un responsable
 - Rédiger clairement les mesures recommandées
 - Établir une date de réalisation
 - Informer le personnel et le CPSST
 - Revoir périodiquement l'état d'avancement de l'implantation des mesures recommandées
 - Surveiller l'impact qu'auront ces mesures sur la situation de travail après leur implantation
 - Croissance ou décroissance des événements accidentels
 - Satisfaction du personnel face aux mesures implantées



18



EAEA : EXERCICE

COLLOQUE ASSTSAS

Chute au sol d'une employée (soins à domicile)

Description de l'événement par la préposée

« Je devais aider la cliente à se lever de son lit afin de l'asseoir dans son fauteuil. Le fils et la fille de ma cliente me pressaient de faire vite parce qu'ils étaient tous invités à un brunch de famille dans moins d'une heure (pas le temps de bien m'organiser...). Ils trouvaient ça long le transfert de leur mère vers le fauteuil roulant.

Je me suis alors installée sur le bord du lit, j'ai saisi la cliente au niveau de ses épaules et de ses jambes et je l'ai redressée pour l'asseoir sur le bord du lit. Une fois assise sur le bord du lit, j'ai saisi la main (prise pouce) de la cliente afin de la mettre en position debout. Le fauteuil roulant était placé plus loin que d'habitude. Par une technique de petits pas, j'ai tenté de rapprocher la cliente vers le fauteuil roulant. À mi-chemin, elle m'a dit qu'elle ne se sentait pas bien et elle est tombée sur moi. En tentant d'empêcher la cliente de tomber au sol, j'ai fait un pas en arrière et j'ai trébuché sur une table de salon qui était derrière moi. En tombant par en arrière, je me suis fait mal à la hanche gauche et à la tête. La cliente a réussi à s'asseoir dans le lit au lieu de tomber au sol. »

- **Cliente**
 - Nom : Michèle (66 kilos, 1,65 m)
 - Remarque :
 - Si on lui laisse le temps, **la cliente parvient à s'asseoir elle-même sur le bord du lit**. Elle est capable de porter son poids sur ses jambes que pour de courtes périodes (quelques pas). Elle a une bonne force au niveau des membres supérieurs. La cliente ne présente pas de troubles cognitifs particuliers.

20



Chute au sol d'une employée (soins à domicile)



21



Enquête

- 1) Établir la séquence des faits
- 2) Déterminer les faits contributifs
- 3) Parmi les faits contributifs, lesquels sont anormaux.




22

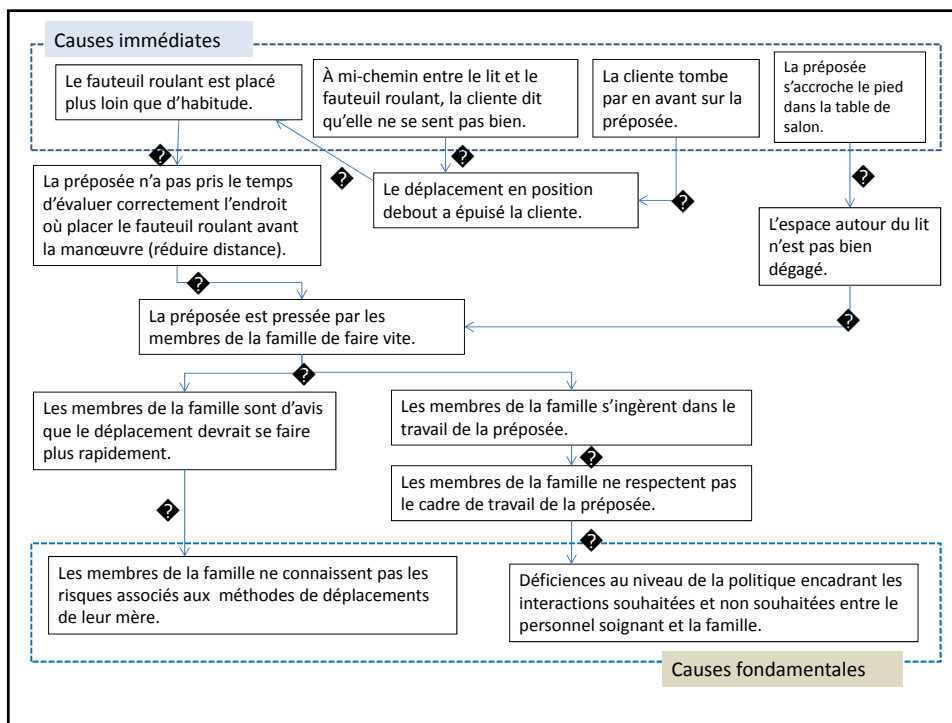
Séquence des faits

C = contributif A = anormal

		C	A
1	La cliente veut se lever du lit pour aller s'asseoir dans son fauteuil roulant. La préposée se sent pressée par les membres de la famille. Elle n'a pas le temps de bien préparer le déplacement de la cliente.	X	
2	La préposée saisit la cliente au niveau des épaules et des jambes.		
3	Par un mouvement de pivot, la préposée redresse la cliente et l'assoit sur le bord du lit.		
4	Une fois la cliente assise sur le bord du lit, la préposée saisit la cliente par la main (prise pouce).		
5	La préposée aide la cliente à se lever debout par un transfert de poids avant-arrière avec une prise pouce.	X	
6	Une fois la cliente debout, la préposée constate que le fauteuil roulant est plus loin que d'habitude.	X	X
7	Par une technique de « petits pas », la préposée aide la cliente à se déplacer vers le fauteuil roulant. À mi-chemin entre le lit et le fauteuil roulant, la cliente dit qu'elle ne se sent pas bien.	X	X
8	La cliente tombe vers l'avant sur la préposée. La préposée tente d'empêcher la cliente de tomber au sol.	X	X
9	La préposée fait un pas vers l'arrière et s'accroche le pied dans la table de salon.	X	X
10	La préposée tombe vers l'arrière et se blesse à la hanche gauche ainsi qu'à la tête. FIN		



23





Offre de service de l'ASSTSAS

1. Soutien à la conception et l'implantation de procédures EAEA
2. Formation pour les enquêteurs :
 - Blocs A et B
3. Interventions en établissement :
 - Assistance d'un conseiller de l'ASSTSAS pour des événements plus complexes
4. *Coach* ou accompagner un enquêteur dans le déroulement de son enquête et analyse d'un événement accidentel



25



ASSOCIATION PARITAIRE POUR
LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
DU SECTEUR AFFAIRES SOCIALES

5100, rue Sherbrooke Est,
bureau 950
Montréal H1V 3R9
514 253-6871
1 800 361-4528

260, boul. Langelier
Québec G1K 5N1
418 523-7780
1 800 361-4528

info@asstsas.qc.ca
www.asstsas.qc.ca

26